

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE

M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 07 - 81 / CONVENTIONS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MINIBUS ET D'UNE REMORQUE A VELO AUX ASSOCIATIONS LOCALES

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

La commune souhaite continuer à soutenir les associations locales dans leurs déplacements liés à leurs activités. À cette fin, elle a récemment enrichi son parc de véhicules en acquérant une remorque à vélo, venant compléter les trois minibus déjà en service.

Il est proposé d'approuver la réglementation ainsi que les modalités d'utilisation des minibus et de la remorque, notamment la fixation d'une caution de 500 € pour chacun de ces véhicules.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

POUR : 24

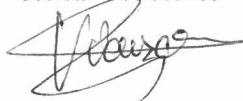
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des véhicules communaux aux associations locales, conformément aux conditions, réglementations et modalités établies,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

